

Communiqué de presse

Une exposition
du 2 juillet au 28 novembre
Vernissage presse : 2 juillet 2026 -
9h30

Lieu de Mémoire au
Chambon-sur-Lignon



CONTACTS PRESSE

Agence C La Vie

Ingrid Cadoret
ingrid@c-la-vie.fr
06 88 89 17 72

Ninon France
ninon.france@c-la-vie.fr
06 19 95 85 68

Le marché de l'art sous l'Occupation **L'exposition qui vous invite à mener l'enquête : de** **la spoliation à la restitution**

Durant l'Occupation, **entre 1940 et 1944, le marché de l'art connaît en France une activité sans précédent.** Une véritable effervescence traverse l'ensemble des circuits traditionnels des œuvres : ateliers, galeries d'art, et maisons de vente aux enchères, qui s'approvisionnent massivement à Paris.

Entre 1941 et 1942, **plus de deux millions d'objets y transitent.** Ces ventes, trafics et échanges, parfois réalisés à des prix très élevés, ont des conséquences directes sur le sort des **œuvres appartenant principalement aux familles juives persécutées par la législation** d'exception issue des ordonnances allemandes et des lois de Vichy.

Soumis à cette double législation, les Juifs de France sont progressivement exclus de tous les domaines de la vie politique, sociale et économique, dans un processus qui constitue le prélude à leur élimination physique. Le **pillage et la spoliation** contribuent ainsi à fragiliser durablement et à marginaliser les Juifs de France. Privés des ressources et des moyens qui auraient pu leur permettre de fuir, des milliers d'entre eux se retrouvent pris au piège des arrestations, de l'internement, puis de la déportation.



Vente aux enchères dirigée par Maître Ader à la galerie Charpentier. Au premier plan, René Bouffet, préfet de la Seine (2^e à partir de la gauche) – Paris, juin 1944 @ LAPI / Roger-Viollet

Présentée au **Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon**, cette exposition propose un panorama historique et artistique qui interroge les zones d'ombre du marché de l'art français sous l'Occupation. Elle se positionne dans la continuité des expositions précédentes présentées au Lieu de Mémoire : *Chagall, d'une rive à l'autre* en 2022 et *Treize mois pour sauver les artistes. Le combat de Varian Fry* en 2024.

Sous le commissariat scientifique d'**Emmanuelle Polack**, elle **retrace la singularité d'une situation sans équivalent dans l'histoire du marché de l'art, à travers un parcours mêlant exemples concrets, documents d'archives inédits et œuvres d'art spoliées, puis restituées à leurs propriétaires à l'issue de longs combats juridiques.**

Commissariat général

Commissaire scientifique :
Emmanuelle Polack

Scénographie :
Gaëlle Seltzer

Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon :

Floriane Barbier, responsable du
Lieu de Mémoire
Sophie Thizy, chargée d'accueil
des publics et de médiation

Retracer l'histoire des œuvres d'art tel un historien de l'art

La **recherche de provenance** consiste à retracer l'histoire d'un objet ou d'une œuvre d'art, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, afin d'en trouver **l'histoire des appartenances successives**. Pour la période 1933-1945, l'enquête se concentre sur les **œuvres et objets artistiques qui ont pu être volés, confisqués ou vendus de force** dans le contexte des persécutions antisémites de la Seconde Guerre mondiale. Les chercheurs s'appuient sur de nombreuses sources, comme les archives, les catalogues de ventes, les inventaires de collections ou les correspondances. Ces investigations permettent d'identifier des biens spoliés, de retrouver leurs propriétaires ou leurs héritiers, et d'**éclairer le parcours souvent complexe des œuvres**. L'objectif est de mieux comprendre l'histoire des collections, de reconnaître les injustices du passé et, lorsque cela est possible, de **permettre la restitution des œuvres à leurs légitimes ayants droit**.



Mise aux enchères de tableaux de Claude Monet et de Maurice Utrillo, hôtel des ventes Drouot – 5 juin 1942 @ Musée Carnavalet / Roger-Viollet

L'évolution de la législation

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la France a progressivement élaboré un **arsenal juridique destiné à réparer les spoliations antisémites subies principalement par les familles juives** entre 1933 et 1945. L'ordonnance du 21 avril 1945 a posé le principe de **nullité des ventes réalisées sous la contrainte des autorités occupantes**.

Plus récemment, le Parlement a franchi une étape supplémentaire avec l'adoption de la loi n° 2023-650 du 22 juillet 2023 relative à la **restitution des biens culturels ayant fait l'objet de spoliations dans le contexte des persécutions antisémites** entre 1933 et 1945. Cette loi-cadre institue une dérogation pérenne au principe d'inaliénabilité des collections nationales au sein du Code du patrimoine.



Adolf Hitler et André François-Poncet, homme politique et diplomate français, lors d'une exposition d'art français – Berlin, 1937 @ Heinrich Hoffmann / Ullstein Bild / Roger-Viollet

À la recherche du tableau spolié !

Le Portrait de jeune fille assise de Thomas Couture (1815 - 1879) appartenait à la collection de **Georges Mandel** (1885 - 1944), homme politique français, arrêté en 1940, puis assassiné en 1944. L'œuvre fut **spoliée pendant l'Occupation**, dans le contexte des confiscations visant les collections artistiques appartenant principalement aux familles juives. Longtemps considérée comme disparue, elle a été identifiée à la suite des recherches approfondies de provenance. **Le tableau a été retrouvé en 2012 en Allemagne**, dans la collection de Cornelius Gurlitt, fils du marchand d'art Hildebrand Gurlitt (1895-1956), figure centrale du marché de l'art sous le régime nazi. À l'issue de plusieurs années d'enquête et de procédures, **l'œuvre a été officiellement restituée en 2019 aux ayants droit de Georges Mandel**, constituant un exemple emblématique de la restitution des biens culturels spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale.



Le Portrait de jeune fille assise de Thomas Couture © Caroline Rose

Informations pratiques

Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon

23 route du Mazet 43400 Le

Chambon-sur-Lignon

Tél : 04 71 56 56 65

ldm.chambon@memorialdelashoah.org

memoireduchambon.com

Juillet-août : du mardi au dimanche, 10h/18h

Septembre : du mardi au dimanche, 10h/12h30 et 14h/18h

Octobre - novembre : du mercredi au samedi, 14h/18h

Plein tarif : 7€

Tarif réduit et tarif groupes : 5 €

Le Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon

Le Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon est dédié à l'histoire d'accueil et de résistances autour du Chambon-sur-Lignon pendant la Seconde Guerre mondiale. Sur ce Plateau entre Haute-Loire et Ardèche, marqué par le protestantisme et une forte tradition d'accueil, les habitants ont accueilli et sauvé de nombreux persécutés, notamment juifs. Des centaines d'hommes, femmes et enfants ont trouvé refuge dans les fermes, pensions et maisons d'enfants du territoire.

Cette histoire particulière a conduit Yad Vashem à remettre un diplôme d'honneur collectif aux « habitants du Chambon-sur-Lignon et des communes voisines », faisant de ce territoire un symbole de l'engagement des « Justes » pendant la Shoah.

Le parcours de visite permanent aide à mieux comprendre cet engagement en résistance civile, spirituelle et armée à partir de médias variés. Il est complété par une salle mémorielle permettant de visionner des témoignages de sauveteurs, réfugiés et résistants. À l'extérieur, le Jardin de la mémoire offre un espace de sérénité.

Chaque année, le Lieu de Mémoire propose un programme culturel pour approfondir des thématiques liées à la Seconde Guerre mondiale, à la Shoah et à l'histoire locale.